

Obtenez une protection permanente abordable

Transformez aujourd'hui même une partie de votre police d'assurance vie temporaire pour plus de sécurité.

Profitez dès maintenant de l'option flexible de transformation partielle de votre police d'assurance temporaire admissible en une police d'assurance vie permanente.

Comment ça marche ?

- Adaptez votre police d'assurance vie pour qu'elle vous offre à la fois une protection à court terme et à long terme.
- Avec la transformation partielle de votre police d'assurance temporaire actuelle en une solution permanente, vous pouvez garantir dès maintenant une prime à prix abordable.
- Votre assurance temporaire et votre assurance permanente seront toutes deux comprises dans la même police. Vous ne paierez donc les frais de police qu'une seule fois.
- Il n'y a pas de questionnaire médical à remplir ni d'examen médical à passer.
- Lorsque vous transformez une partie de votre police d'assurance temporaire en Assurance Croissance RBC^{MC} ou en Assurance Croissance Plus RBC^{MC}, vous pouvez choisir une nouvelle période de 10, 15, 20 ou 25 ans.

On simplifie le tout pour vous.

Communiquez dès aujourd'hui avec votre conseiller en assurance.



Assurances